

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

## AGENCE DOREE

- 1. Toute commande entraîne acceptation à nos conditions générales de vente sans restriction, ni réserve.
- 2. Il est toujours établi afin de déterminer les besoins de la clientèle un devis qui est soit remis, soit adressé au client en double exemplaire. Son montant correspond au tarif applicable lors de son établissement.
- 3. Toute commande d'organisation de mariage ou de décoration Jour J ne sera définitivement acceptée par Agence Dorée que par la remise ou par le retour de l'un des exemplaires du devis revêtu de la mention " bon pour accord" et signé du client accompagné d'un acompte égal à 50% du montant de celui-ci. La réservation pourra alors s'effectuée avec les autres prestataires. Le solde du montant du devis devra nous être remis 2 semaines avant la réception.
- 4. Nous tenons compte lors de votre demande de devis du nombre de convives définitifs. Seule une marge de 10 % sera acceptée en cas de diminution du nombre de convives. Le nombre total de convives devra nous être confirmé par écrit ou mail 10 jours avant la réception.
- 5. Toute commande de location ne sera définitivement acceptée par Agence Dorée que par la remise ou par le retour de l'un des exemplaires du devis revêtu de la mention " bon pour accord" et signé du client. Le solde est versé lors de la prise de possession du matériel, ainsi que la caution.
  - La location commence au moment où le matériel est pris en charge par le client. La location est d'une durée de 48h. Les quantités sont vérifiées en présence du client. Le mobilier ne peut être stocké en extérieur. L'installation des tables et chaises est à la charge du client (sauf sollicitation par le client d'une option livraison et mise en place à ses frais).
  - Durant toute la location, le client est responsable du matériel dès la mise à disposition de celle-ci.

Il est recommandé de souscrire une assurance spécifique en responsabilité civile, vol, incendie, vandalisme, intempérie. Le loueur décline toute responsabilité pour les accidents qui pourraient survenir lors de l'utilisation du matériel.

- 6. Toutes conditions particulières doivent faire l'objet d'un accord préalable avec la Direction.
- 7. Toute résiliation de commande, quelle qu'en soit la cause, entraîne la perte définitive des acomptes versés. Ceux-ci servent de dédit aux fournisseurs. Nous vous fournirons une

AGENCE DOREE

1 AVENUE PROVINCE, HUILERIES KINSHASA GOMBE +243854926641, +243810305875 contact@agencedoree.com



facture des acomptes pour la prise en charge par votre assureur dans le cas ou vous en avez sollicité un pour l'organisation de votre réception.

- 8. Les prix des fournitures supplémentaires et des modifications demandées par le client postérieurement à l'acceptation du devis feront l'objet d'un devis et d'une facturation complémentaire et ne pourra s'effectuer qu'avec un minimum de 10 jours francs avant l'événement.
- 9. Une caution de 30% proportionnelle à l'ensemble des prestations vous sera demandée pour les matériels ou pour la location de salle. Elle vous sera restituée 48 heures après vérification des matériels et des lieux loués.
- 10. Les frais de remise en état résultant des dommages causés aux matériels (ex ; verrerie, nappes, assiettes, mobiliers, décoration...) mis à votre disposition seront à votre charge.
- 11. En cas de disparition ou de détérioration de ces matériels, les coûts de remplacement vous seront facturés.
- 12. Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages (en particulier incendie et vol) pouvant atteindre les objets ou matériels apportés par le client et ses invités lors de la réception.
- 13. En cas de contestation, les deux parties seront soumis à la compétence des juridictions congolaises compétentes.

Je déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales.

## Signature du client + cachet commercial AGENCE DOREE

Précédée de la mention

"Lu et approuvé"

**AGENCE DOREE**